

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire " dite spéciale" du Conseil de la MRC de Bonaventure tenue mardi le 27 mars 2018 à 19h00 au centre communautaire de St-Siméon, sous la présidence du préfet, monsieur Éric Dubé et à laquelle étaient présents:

Gaétan Boudreau	Maire	Casapédia-St-Jules
Gérard Porlier	Maire	St-Alphonse
Lise Castilloux	Maire	Caplan
Denis Gauthier	Maire	St-Siméon
Roch Audet	Maire	Bonaventure
Marie-Louis Bourdages	Maire	St-Elzéar
Jacqueline Mallet	Pro-maire	New Carlisle
Hazen Whittom	Maire	Canton de Hope
Linda MacWhirter	Maire	Hope Town
Colette Dow	Maire	Shigawake

Ainsi que monsieur Gaétan Bélair, aménagiste à la MRC de Bonaventure.

Étaient absents:

Régent Bastien	Maire	Paspébiac
Genade Grenier	Maire	St-Godefroi

- Ouverture de la séance -

Monsieur Éric Dubé, préfet ouvre la séance et constate qu'il y a quorum et mentionne qu'il s'agit d'une séance spéciale et qu'on ne peut discuter que ce qui est mentionné dans l'ordre du jour puisque deux (2) maires sont absents et on ne peut renoncer à l'avis de convocation conformément à l'article 153 du Code municipal. De plus l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du Conseil conformément aux articles 152 et 156 du Code municipal.

RÉSOLUTION 2018-03-60 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le maire Marie-Louis Bourdages et résolu à l'unanimité des maires présents que l'ordre du jour suivant soit adopté:

- 1.- Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
- 2.- Nomination d'un secrétaire d'assemblée
- 3.- Convention d'aide financière pour la réalisation de la cartographie des plaines inondables des rivières Casapédia, Petite Casapédia et Paspébiac
- 4.- Fermeture de la séance

RÉSOLUTION 2018-03-61 Nomination d'un secrétaire d'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le maire Colette Dow et résolu à l'unanimité des maires présents que monsieur Gaétan Bélair soit nommé secrétaire de la présente séance.

RÉSOLUTION 2018-03-62

Convention d'aide financière pour la réalisation de la cartographie des plaines inondables des rivières Cascapédia, Petite-Cascapédia et Paspébiac

CONSIDÉRANT le projet de convention d'aide financière qui a été transmis à la MRC de Bonaventure par monsieur Daniel A. Gaudreau, sous-ministre adjoint à l'urbanisme à l'aménagement du territoire et à l'habitation dans une lettre datée du 13 mars 2018;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Bonaventure a, depuis la fin des années 1980, exprimé le souhait qu'une mise à jour complète de la cartographie actuellement en vigueur des plaines inondables de son territoire soient réalisées avec le support financier du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Bonaventure accueille favorablement cette proposition d'aide financière de la part du Gouvernement du Québec visant à permettre la réalisation d'une actualisation ou mise à jour de la cartographie des plaines inondables des rivières Cascapédia (municipalité de Cascapédia - Saint-Jules et ville de New Richmond), Petite-Cascapédia (ville de New Richmond et TNO Rivière Bonaventure) et Paspébiac (municipalités de Hope et Hope Town);

EN CONSÉQUENCE; IL EST PROPOSÉ par le maire Hazen Whittom et résolu à l'unanimité des maires présents que le Conseil de la MRC de Bonaventure:

- 1.- Souhaite conclure une entente avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la signature d'une convention d'aide financière maximale d'un million de dollars (1 000 000\$) afin de soutenir l'actualisation de la cartographie des plaines inondables des rivières Cascapédia, Petite-Cascapédia et Paspébiac du territoire de la MRC de Bonaventure;
- 2.- Autorise le préfet de la MRC de Bonaventure, monsieur Éric Dubé, à agir pour au nom de la MRC de Bonaventure et à signer cette entente avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec pour la signature d'une convention d'aide financière maximale d'un million de dollars (1 000 000\$).

RÉSOLUTION 2018-03-63

Fermeture de la séance

IL EST PROPOSÉ par le maire Roch Audet que la séance soit levée.

.....
Éric Dubé, préfet

.....
Gaétan Bélair, secrétaire d'assemblée